

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2016_4_4

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Objet : Signature de la convention GSM

L'an deux mille seize , le lundi 04 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 29 Mars 2016

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLON Sèverine

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention établit entre la Sté GSM et les communes de Maine de Boixe et Aussac-Vadalle.

Il s'agit d'autoriser la Sté GSM a utilisé le chemin rural intercommunal dénommé, "chemin rural de la Croisée à Nanclars" pour les besoins de circulation liés à son activité de carrière.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de signer la convention établit entre la Sté GSM et les communes de Maine de Boixe et d'Aussac-Vadalle;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 04/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot